

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2009080

Signataire : ED/OL

OBJET :Conservatoire à Rayonnement Régional, Espace Culturel Transdisciplinaire et parc de stationnement. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur concours en date du 10 mars 2008, exécutoire le 18 mars 2008, passé avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est le cabinet d'architecture CHOCHON et PIERRE

Vu le projet d'avenant n°1

Vu l'article 20 du Code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire, à signer l'avenant n°1 du marché de mission de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du conservatoire à rayonnement régional, à la création d'un espace culturel transdisciplinaire et à la réalisation d'un parking en sous sol, avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est le cabinet d'architecture CHOCHON et PIERRE .

Cet avenant a pour effet d'arrêter conformément à l'article 4.2 du CCAP du marché inhérent, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 2 550 000 € HT en valeur m0 (janvier 2006) faisant ressortir ainsi ni plus value ni moins value.

Le Maire.